## COMMUNIQUÉ DE JEAN-PAUL LECOQ Député du Havre

#### DÉMANTÈLEMENT DE LA CIMENTERIE DE SAINT-VIGOR D'YMONVILLE

### EN SEINE-MARITIME ET CASSE DE L'EMPLOI

### L'AUTRE SCANDALE LAFARGE

Le groupe Lafarge/Holcim est sous le feu de l'actualité en raison de son activité en Syrie et fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire pour « financement d'entreprise terroriste ».

Mais au-delà de ce scandale présumé, un autre scandale est désormais avéré : le plan de restructuration en France concocté par cette multinationale début 2016 et baptisé cyniquement « plan de sauvegarde de l'emploi ». A priori aucun lien entre ces deux affaires, si ce n'est celui d'une recherche toujours plus avide de bénéfices par ses dirigeants et actionnaires.

Ce plan social qui cache son nom à conduit notamment :

- à la fermeture de la cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville en Seine-Maritime pour la reconvertir en simple station de broyage de clinker désormais importé,
- à la fin de l'exploitation de la carrière adossée à l'usine malgré des réserves estimées à cent années
- et surtout au licenciement de plus d'une centaine de salariés avec un impact sur 700 à 750 emplois indirects, d'après les chiffres tirés de la propre estimation fournie en 2013 par la direction du groupe Lafarge.

La veille du 15 août 2016, en toute discrétion, les services de l'État ont validé intégralement le projet de licenciement collectif **« pour motif économique »**, et ce malgré les très nombreuses démarches des représentants du personnel et de certains élus locaux visant à démontrer que ce plan social et la casse de cet outil industriel étaient infondés.

Le simple fait que le licencieur soit un groupe ayant réalisé 460 millions d'euros de bénéfice net (après impôts, dépréciations et amortissements) au 2<sup>e</sup> trimestre 2016, 6 % d'augmentation de ses marges opérationnelles dans un contexte où le prix du ciment a augmenté de 2,2 % et de prévision de croissance du marché de 1 à 3 % en 2016 ; ou encore que le titre en bourse du groupe, leader mondial dans le ciment, a progressé de 5,9 % à l'annonce de ces résultats aurait dû alerter les pouvoirs publics sur l'ineptie de ce plan social.

De même, l'affectation de 1,164 millions d'euros de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) à ce groupe en 2016 (1,300 millions en 2015) aurait également mérité une intervention forte du gouvernement de l'époque pour dissuader les dirigeants du groupe d'appliquer leur programme de compression de ses unités de production et de ses emplois en France.

# Mais lorsque l'injustice sociale rencontre à ce point le renoncement politique, tout semble permis.

Depuis l'application de ce plan social, plusieurs éléments viennent confirmer ce que nous avancions l'année dernière pour tenter de mettre en échec ce projet :

- Contrairement aux objectifs assignés par la loi au CICE pour contribuer à la création ou à la consolidation d'emplois, le groupe Lafarge a bel et bien utilisé cet argent public pour contribuer à la réduction de sa masse salariale comme tend à le prouver un document interne que j'ai rendu public il y a quelques semaines (cf. annexe 1).
- L'inspection du travail amenée à se prononcer sur le licenciement d'un salarié vient de confirmer la décision implicite de rejet de la demande de licenciement économique présentée par le groupe Lafarge/Holcim considérant notamment « que le motif économique n'est pas établi », « qque la fusion entre Lafarge et Holcim a permis aux deux entités de maintenir un niveau de compétitivité important par rapport aux autres concurrents présents sur le marché du ciment », « que l'analyse des comptes fait ressortir une distribution de dividende de 121 290 millions d'euros » ou encore « que les objectifs à l'horizon 2018 sont notamment de générer un rendement pour les actionnaires grâce à une politique attractive de distributions des dividendes et à un programme de rachat d'action pouvant atteindre 1 milliard de Francs suisses sur les deux prochaines années, sans exclure le versement de dividendes spéciaux » (cf. annexe 2).

Par ailleurs, le ciment produit par la cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité. Il a été notamment utilisé pour la construction du pont de Normandie et est attendu dans le cadre des chantiers liés aux futurs parcs éoliens en mer, attribués par marchés publics, en raison justement de cette garantie.

Or, les conditions d'exploitation du site depuis le plan social ne permettent pas de fournir les commandes sans recourir à des subterfuges.

Enfin, sur le plan environnemental, les matériaux impropres de la zone industrielle anciennement retraités dans les fours de la cimenterie, seuls capables de les valoriser en énergie, ne sont plus traités de manière satisfaisante.

Et le ciment fabriqué à partir de la carrière du site est désormais fabriqué à partir d'importations déchargées sur le port d'Honfleur puis acheminé par transport routier sur le site.

Quant aux droits à polluer issus de la COP 21, ils sont utilisés par cette multinationale pour délocaliser ses productions dans des pays à coût de mains-d'œuvre moins élevés et détruire des unités de production et des emplois dans un pays qui, pourtant, est non seulement le berceau du groupe, mais surtout celui qui contribue, notamment à travers ses marchés et commandes publics, à sa vitalité financière.

J'en appelle par conséquent de nouveau au gouvernement et à son Premier ministre qui connaît bien cette situation, pour que la puissance publique puisse intervenir afin d'obtenir la reprise de l'exploitation de la cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville et la reprise des salariés dont les licenciements sont actuellement effectifs ou étudiés.

À défaut de quoi, je leur demande de travailler sur une possible et souhaitable nationalisation ou régionalisation de cette cimenterie pour des motifs liés aux intérêts économiques et stratégiques de la Nation et considérant qu'elle demeure parfaitement rentable puisque ses marges, avant le plan social et dans une période marquée par la crise du ciment, étaient largement bénéficiaires.

Le Havre, le 6 juillet 2017